

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 27 MARS 2017 À 17 HEURES 30

N° DEL2017_045 : OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE LA COMMUNE D'ARTHÈS PAR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N°97 DITE "ROUTE DE CARMAUX" - RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE - CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS.

L'an deux mille dix sept, le vingt sept mars

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le lundi 27 mars 2017 à 17 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Pierre DOAT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGHE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BETEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Blandine THUEL, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,

Messieurs, madame, Philippe GRANIER, Marie-Claire MALROUX, Yves CHAPRON

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Odile LACAZE (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Claude LECOMTE (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Laurence PUJOL), Elodie NADJAR (pouvoir à Patrice BEDIER), Marie-Louise AT (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE)

Votants : 35

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 MARS 2017

N° DEL2017_045 : OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE LA COMMUNE D'ARTHÈS PAR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N°97 DITE "ROUTE DE CARMAUX" - RENOUELEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE - CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS.

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la départementale n°97 à l'entrée d'Arthès route de Carmaux, le renouvellement des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales est indispensable.

Cette opération sera réalisée en deux étapes :

- phase 1 : du giratoire actuel au chemin du Mirail,
- phase 2 : du chemin du Mirail au ruisseau de Riols.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 prévoit que « Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

En application de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 et afin de faciliter la coordination du chantier, la commune d'Arthès compétente en eau potable opère un transfert de maîtrise d'ouvrage au profit de la communauté d'agglomération dans l'opération citée plus haut.

La communauté d'agglomération est donc désignée par la présente convention comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation de cette opération.

La commune délègue à la communauté d'agglomération la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du renouvellement du réseau d'eau potable.

La communauté d'agglomération assure par ailleurs la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement, eaux usées et eaux pluviales.

Les travaux d'eau potable feront l'objet d'un marché spécifique Ce marché comprendra une tranche ferme correspondant à la phase 1 des travaux et une tranche optionnelle correspondant à la phase 2. L'affermissement de la tranche conditionnelle sera subordonné à l'accord de la commune.

Le pilotage et le suivi des travaux seront assurés par la communauté d'agglomération.

La commune sera associée autant que de besoin à la phase travaux et notamment les services techniques communaux en charge de l'exploitation des réseaux d'eau potable.

Le montant des travaux de l'opération complète de renouvellement des réseaux d'eaux potable est estimé par le maître d'œuvre à 504 216 €TTC.

La commune remboursera à la communauté d'agglomération le montant TTC des dépenses engagées par la communauté d'agglomération, sur justificatifs, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

La convention qui vous est présentée a pour objet d'arrêter les conditions administratives, techniques et financières de ce transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi MOP et l'ordonnance 2004-566,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 19 janvier 2017,

CONSIDERANT l'intérêt que présente la mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'entrée de la commune d'Arthès par la route départementale n°97 dite « Route de Carmaux »,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le transfert de maîtrise d'ouvrage de la commune d'Arthès à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour la réalisation de l'opération d'aménagement de la RD 97 à l'entrée de la commune d'Arthès,

APPROUVE la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-annexée et autorise le président à signer ladite convention.

DIT que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 27 mars 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE